

la présence de M. Mourmant, adjoint. Cette réunion était nombreuse et les assistants paraissaient animés des meilleures dispositions. Tout annonce que nous aurons cette année une fête non moins brillante que celle de 1858. Une commission a été nommée qui peut compter sur le concours le plus actif de l'administration municipale. Cette commission provoquera de nouvelles adhésions et sollicitera le concours des officiers de la garnison. Nous serons heureux de l'aider de notre publicité.

On lit dans le Propagateur :

« Bien que le délai fixé pour faire valablement les déclarations à l'effet d'être admis à exposer au concours agricole et industriel international soit expiré, il en arrive encore de nouvelles tous les jours. On pense qu'il sera accordé une prolongation à quelques-uns qui l'ont déjà sollicitée.

» Les travaux préparatoires vont commencer dans les allées de l'Esplanade. Jamais notre ville n'aura vu une exposition aussi importante.

Le même journal nous apprend que dans la réunion qui a eu lieu avant-hier à la mairie au sujet de l'organisation de la cavalcade des Fêtes de Lille, M. Mourmant a fait connaître que l'administration entend aider de tout son pouvoir les organisateurs de la fête, en se mettant elle-même au milieu d'eux et en lui offrant l'aide de ses bureaux, de son influence comme de son initiative.

Cette déclaration de M. Mourmant fut accueillie parfaitement par les personnes présentes et l'on procéda à la nomination d'une commission de vingt membres qui aura la faculté de s'adjointre ceux qui, à quelque titre, que ce soit, pourraient lui venir en aide dans sa laborieuse et difficile mission, en même temps qu'elle sollicitera le concours de MM. les officiers des régiments de la garnison.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 6 avril 1863.

Le roi Guillaume de Prusse assistait ces jours-ci à la représentation des Agents secrets, pièce où un duo souverain dit à sa mère : « Envoyez nos ministres, il me faut des jeunes gens qui aient marché avec le temps, qui partagent avec moi le sentiment vif et chaleureux que je porte dans mon cœur, l'amour intime que j'ai pour mon pays, mes sujets. »

Quand ces mots furent prononcés, le public se leva tout entier en se tournant vers le roi en faisant entendre des applaudissements prolongés. « Les organes du parti de l'opposition, dit à ce propos la Gazette de la Croix, ont mal interprété ces applaudissements. C'était un hommage rendu par le public à l'amour du roi pour le pays. » Les feodaux ont, on le voit, des explications curieuses à leur service pour transformer leurs échecs en autant de victoires.

La brochure de M. Anatole de La Forge, intitulée : Réponse à M. Dupanloup au sujet de la Pologne, a été saisie chez l'éditeur et chez les libraires.

Le comité électoral fondé sous les auspices de M. le duc de Broglie a tenu séance aujourd'hui. Il y aura demain, chez M. Carnot, une réunion à laquelle ont été conviées plusieurs notabilités du parti ultra-démocratique qui résident en province.

On dit que la session sera prorogée au 14 mai. Dans ce cas, la convocation des collèges pour les élections générales se trouverait remise à la fin du mois de juin.

M. Thiers refuse, dit-on, la candidature qui lui est offerte à Aix; il accepte celle de Valenciennes. M. Edouard Fould se porte à Tarbes et M. de Rémusat à Toulouse.

M. Adolphe Guérout sera présenté par le comité Carnot aux suffrages des élections du 6^e collège de la Seine. M. Reveil, vice-président du Corps législatif, ne se présente pas à Lyon, ce qui confirme le bruit de sa promotion au Sénat.

Le nombre des fidèles qui ont assisté aux offices le jour de Pâques était considérable. Les églises étaient littéralement pleines et l'on a remarqué qu'à la communion générale les hommes étaient encore plus nombreux que l'année dernière.

Dans l'église Notre-Dame, encombree par la foule, le R. P. Félix a clos, par une remarquable improvisation, les exercices de la retraite pascale.

M. Hennessey, membre du Parlement anglais, auteur des dernières interpellations sur la Pologne, qui ont eu lieu à la Chambre des Communes, se trouve à Paris en ce moment. Il a été reçu hier par le prince Napoléon, et sera reçu demain par l'Empereur.

L'appel interjeté par Calzado du jugement qui le condamne à treize mois d'emprisonnement, 3,000 fr. d'amende et en 44,000 fr. de restitution au profit de M. de Miranda, sera porté devant la Cour impériale, chambre des appels de police correctionnelle, à l'audience du vendredi 17 de ce mois.

Pour toute la correspondance : J. Reboux.

INDUSTRIE ET COMMERCE

La Chambre de commerce de Rouen communique aux journaux de cette ville la note suivante :

Le commerce d'exportation que nous pouvons faire avec les colonies anglaises reclame un conditionnement d'emballage tout spécial, à l'aide de toiles et calicois préparés d'une façon particulière. Il résulte de ce mode d'expédition certains avantages que le commerçant peut aisément apprécier. La préparation de ces sortes d'emballages a été négligée jusqu'à ce jour pour l'industrie française, et cependant il y a dans cette fabrication un élément intéressant pour le travail national, sans compter son utilité pour notre trafic extérieur. La Chambre de commerce appelle l'attention des manufacturiers de sa circonscription sur cette spécialité ; elle a reçu une collection de spécimens de ce genre d'articles, qu'elle tient à la disposition de MM. les industriels, salles des archives, aux Consuls, tous les jours, de midi à quatre heures.

FAITS DIVERS.

On écrit d'Albi, 25 mars :

« Ce matin, vers cinq heures, le nommé Rouffignac, dit Victor, condamné aux dernières assises du Tarn à dix ans de prison, s'est évadé de la maison de justice d'Albi, mais il a été presque immédiatement arrêté, non sans avoir opposé une vive résistance.

Rouffignac avait combiné son évasion avec d'autres prisonniers qui sont partis cette nuit même pour la maison centrale d'Aniane, et qui ne s'attendaient pas à un si prochain départ, il avait pu fabriquer une corde de plusieurs mètres et assez forte pour soutenir le poids d'un homme, avec des fils d'émauchettes qu'un autre prisonnier lui procurait; il avait pu aussi arracher une barre de fer formant la clôture de la croisée du corps de garde, du gardien, et dissimulé cette soustraction en la remplaçant par un morceau de tôle rouille, provenant probablement des débris d'un tuyau de poêle hors de service; cette barre lui avait facilité le moyen de pratiquer un trou de 25 centimètres au mur extérieur de sa cellule pour pénétrer de là dans le corridor.

De plus, il s'était pourvu, en trompant la vigilance du gardien, d'un cousteau avec lequel il a coupé les cordes qui servent à ouvrir et à fermer les croisées de l'atelier, et à pratiquer des entailles aux planches de son lit, afin d'assurer le point d'arrêt des cordes qui lui ont permis d'atteindre à l'ouverture imperfectement fermée donnant accès au grenier de la maison de justice, d'où il est monté, par l'abat-jour, sur la toiture. Une fois là, il a jeté ou laisse tomber les planches dans le préau sans que le gardien ait rien entendu.

Rouffignac est descendu de la toiture en se laissant glisser du mur en talus, et est arrivé ainsi au mur séparant la cour de la cuisine du chemin de ronde; il a suivi la crête de ce mur, sur lequel il s'est placé à califourchon, et a atteint ainsi le mur extérieur, qu'il a franchi au moyen de la corde dont il s'était munie et qu'il avait attachée probablement à la gargouille placée sur le côté droit de la façade de la prison.

Des ouvriers, qui déjà à cette heure étaient à leur travail, ont vu le prisonnier suivre le faîte du mur, descendre par la corde; ils l'ont vu ensuite s'asseoir sur la borne qui est à l'angle de la prison, remettre ses souliers et prendre tranquillement la direction de la rue Rochebrune. Ces ouvriers ont cru d'abord que c'était un maçon ou charpentier employé à des réparations à la prison, et ce n'est que lorsque les gendarmes sont venus à passer qu'un enfant a eu la pensée de leur dire qu'il avait vu descendre par le mur un homme qui était peut-être un prisonnier.

Dans l'arrestation de Rouffignac, homme dangereux, ancien forçat et déjà plusieurs fois condamné, les gendarmes Larroque et Verdier ont fait preuve d'autant d'intrepétidité que de dévouement.

Le temps a favorisé les deux premières fêtes données à Ma Campagne.

La foule était nombreuse et s'est retirée satisfaite.

Le feu d'artifice a parfaitement réussi.

Dimanche prochain, 12 avril, aura lieu la dernière grande fête. Il y aura bal, illumination et feu d'artifice.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Poudre dentifrice

DE LA MAISON BOTOT,

Fournisseur de S. M. l'Empereur.

Les plantes les plus toniques et les plus anti-scorbutiques forment la base de cette Poudre, aujourd'hui si recherchée, laquelle, employée avec la véritable Eau de Botot, ramène en peu de temps la blancheur des dents, sur lesquelles elle exerce une action douce et bienfaisante.

Les résultats obtenus par un grand nombre de Poudres dentifrices sont dus uniquement à la présence d'acides, souvent corrosifs, qui ne blanchissent les dents qu'en attaquant l'email.

Exempte de ce grave inconvenienc et préparée par un de nos premiers chimistes, avec tous les soins désirables, la Poudre de la maison Botot peut être d'un usage journalier. Associée à l'Eau balsamique et spiritueuse de Botot, elle constitue, pour les soins de la bouche, la préparation la plus saine et la plus agréable.

ENTREPOT: RUE COQ-HÉRON, 5, PARIS
Se trouve à Roubaix chez M. Jacquet.
3633-4509

CHANGEMENT DE DOMICILE

Depuis le 1^{er} Avril, les bureaux et dépôt d'Asphalte de Seyssel et du Val-de-Travers, établis ci-devant à Roubaix, viennent d'être transférés à Lille, faubourg de Fives, rue du Curé N° 5.

Les nombreux travaux exécutés jusqu'à ce jour pour l'industrie française, et cependant il y a dans cette fabrication un élément intéressant pour le travail national, sans compter son utilité pour notre trafic extérieur. La Chambre de commerce appelle l'attention des manufacturiers de sa circonscription sur cette spécialité ; elle a reçu une collection de spécimens de ce genre d'articles, qu'elle tient à la disposition de MM. les industriels, salles des archives, aux Consuls, tous les jours, de midi à quatre heures.

BULLETIN FINANCIER.

6 avril 1863.

Le marché est assez inactif par suite de l'absence d'une partie de son public habituel, mais les cours sont très fermes.

La rente tend à regagner le cours de 70 francs.

Les valeurs les plus recherchées sont la rente, les Mobiliers, le Gaz parisien, le Lombard et les Transatlantiques.

La rente, ouverte à 69,90, a atteint 69,90 pour fermer à 69,80.

Les Bourses de Londres et de Vienne n'ont pas été ouvertes aujourd'hui.

Le 5% italien a varié de 71,90 à 72, et le nouvel emprunt de 72,75 à 72,90.

Le Mobilier français a monté de 1380 à 1395 et le Mobilier espagnol de 930 à 935.

L'Orléans reste à 1035 (coupon détaché de 70 fr.); le Nord à 1047,50; l'Est à 440; le Lyon à 1220; l'Ouest (coupon détaché) à 532,50.

Le Midi a repris à 780 et reste à 778,75.

Le Génève est à 440; le Dauphiné à 445.

Le Viator-Emmanuel s'est élevé à 460.

Les Autrichiens sont cotés 510; les Lombards 610; les Russes 479,50; les Romains (coupon détaché) 391,25; les Portugais 540; les Saragosse 702,50; les Transatlantiques de 600 à 96,25.

Le Gaz parisien a presque entièrement regagné son coupon de 50 fr. et reste à 1840.

Cours moyen du comptant : 3% 69,62 1/2.

4 1/2%, 96,10.

Banque de France, 3,375.

Credit foncier, 1520.

de suite 6 francs, en mandat de poste ou timbres-poste, à MM. Pic et C^o, éditeurs, 6, rue de Hanovre, près le boulevard des Italiens, à Paris.

Pastilles de Potard, pectoral unique dont les effets incontestables contre les rhumes, bronchites, asthmes, catarrhes, oppressions, grippe et glaires, sont reconnus par le corps médical infatigables dans les irrigations de poitrine; facilitent l'expectoration. Paris, 18, rue Fontaine-Molière. Dépot à Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien. 3609-41, 520

MAISON SPÉCIALE.

C. STREYMERS-BECKERS
RUE DE LA FOSSE-AUX-CHÈNES.

ROUBAIX.

MAGASIN DE COMESTIBLES,
FRUITS ET PRIMEURS,
CONSERVES, PATES ALIMENTAIRES,
ÉPICERIES FINES.

DÉPÔT D'HUITRES
A 4 FR. ET 4·25 LE GENT.
CREVETTES, SAUMON, ÉCREVISSES,
HOMARDS. 3634

AVIS.

BAISSE DE 35 %
Rue Fosse-aux-Chênes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau; beau papier trois couleurs, à 70 cent., pour salon; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90; devantures de cheminée depuis 75 c. Chênes, agathes et arbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces nues pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardin. 3634 - 15 m. au 15 j.

DÉPÔT D'HUITRES

Le sieur MEURANT, a l'honneur d'informer le public que le dépôt d'huitres qu'il avait ouvert chez VANNOYE, à l'estaminet du Pont Neuf,

Est transféré, à dater de ce jour, Chez BADART, estaminet du Minck.

Prix fixe : Le cent d'Huitres, 4 francs.

Au même dépôt : Crevettes, Ecrevisses, Homards.

On peut s'adresser à M. Meurant pour recevoir, dans un bref délai, toute espèce de poisson fin.

COMPAGNIE DES
Mines de Béthune.

DÉPÔT DE
CHARBONS GRAS
des fosses de
BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

VENTE A L'HECTOLITRE
Mesure des fosses.

La Compagnie des Mines de Béthune dont le dépôt de charbons est situé PRÈS DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, rue Latérale, à Roubaix, prie MM. les consommateurs de vouloir bien faire leurs commandes un ou deux jours à l'avance, afin qu'il ne soit apporté aucun retard dans les livraisons; les charbons qui lui seront demandés seront toujours fournis exempts de tous mélanges, très gaillieux, bien secs et nouvellement extraits, aux prix suivants :

l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).

MOTEN (dit tout-venant) 1/2 fr. 50 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris).

GROSSE GAILLERIE, 2 fr. 45 l'hectolitre, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

MOTEN (dit tout-venant) 1/2 fr. 80 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

GROSSE GAILLERIE, 2 fr. 50 l'hectolitre, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

MOTEN (dit tout-venant) 1/2 fr. 75 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

GROSSE GAILLERIE, 2 fr. 40 l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

MOTEN (dit tout-venant) 1/2 fr. 75 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honne